

# COMMISSION CENTRALE SPORTIVE

## PROCES-VERBAL N°9 DU 12 MAI 2009

SAISON 2008/2009

### **Présents :**

Claude GANGLOFF, Président de la CCS

Virginie MOINEAU, Michel ATTIE, Jacques TARRACOR, Bernard THIVILLIER, Jean-Marie SCHMITT, Jean PERIOU

### **Invité :**

Eric COLAS

## **1. GESTION DES CHAMPIONNATS SENIORS (AFFAIRES EN COURS)**

### **A. Nationale 3 Féminine**

- **Match 3FF074 VB CORPS NUDS/UGS VIHIERS ST-BARTHELEMY D'ANJOU du 12/04/2009**

#### **Les faits :**

- ☞ La CCS, dans son PV N°7 du 13 Mars dernier, a décidé de faire rejouer la rencontre précitée le dimanche 12 Avril 2009
- ☞ Suite à la réception de la notification de la CCS, l'équipe de CORPS NUDS a fait appel de cette décision devant la CFA
- ☞ La CFA, lors de sa réunion du 29 Avril 2009, a confirmé la décision de la CCS du 13 Mars 2009 de rejouer la rencontre
- ☞ Cependant, compte tenu que le résultat de la rencontre n'a plus d'incidence sur le classement final, l'UGS VIHIERS étant rétrogradé en Régionale et CORPS NUDS étant certain de terminer 8<sup>ème</sup> et maintenu en Nationale 3, après avoir obtenu l'accord des deux clubs pour ne pas rejouer le match et entériner le résultat initial de la rencontre

#### **Les décisions et conséquences :**

La CCS décide de ne pas faire rejouer le match et d'entériner le résultat initial acquis sur le terrain à savoir 3/0 pour VB CORPS NUDS 25/22 25/21/25/20.

### **B. Etats, amendes et droits**

La CCS envoie l'état des amendes et droits par courrier aux GSA concernés et transmet le dossier au service Comptabilité.

## **2. ETAT DES MONTEES ET DESCENTES POUR LA SAISON 2009/2010**

Après vérification et homologation des résultats des feuilles de matches seniors nationales de N1/N2 et N3, **et sous réserve des décisions de la DNACG,**

### **A. PRO FEMININE**

Date de rédaction : 13/05/2009

Date d'approbation : Adopté par le Bureau Exécutif N°1 du 03/07/2009

Date de diffusion : 29/07/2009

Auteur : Claude GANGLOFF

- Montées sportives de N1F : PAYS D'AIX VENELLES VB (1<sup>er</sup>) ; EVREUX VB (3<sup>ème</sup>) et vainqueur de son barrage contre VANDOEUVRE-NANCY VB (double victoire 3-0 et 3-2). HARNES (2<sup>ème</sup>) n'a pas souhaité participer aux barrages et est maintenue en N1F.

#### B. PRO B MASCULINE

- Montées sportives de N1M (du 1<sup>er</sup> au 4<sup>ème</sup>) : MARTIGUES VB ; ASUL LYON ; AS ORANGE NASSAU ; UGS NANTES REZE. Le 5<sup>ème</sup>, PUC, ne peut accéder en Pro B.

#### C. N1 FEMININE

- Descentes sportives de PROF : VANDOEUVRE-NANCY VB (après barrage) ; HAINAUT VB ; RC VILLEBON 91 ; CSM CLAMART.

- Montées sportives de N2F : LA ROCHELLE VB (2FA) ; VBC CHAMALIERES (2FA) ; VINCENNES VC (2FA) ; VC MARCQ EN BAROEUIL (2FB) ; UGS LUC LILLE METROPOLE (2FB) ; ASPTT MULHOUSE 2 (2FB) ; LATTES ASPTT MONTPELLIER VAC (2FC) ; CMS MARIGNANE (2FC) ; ES MEYLAN LA TRONCHE (2FC).

#### D. N1 MASCULINE

- Descentes sportives de PROB : HARNES VB.

- Montées sportives de N2M : CNM CHARENTON (2MA) ; AMIENS M.V (2MA) ; Ent. BEAUCOURT-SOCHAUX (2MB) ; VC BELLAING PORTE HAINAUT (2MB) ; AGDE MARSEILLAN VB (2MC) ; TOAC-TUC VB CFC (2MC)

#### E. N2 FEMININE

- Descentes sportives de N1F : LAON VB (N1F).

- Montées sportives de N3F : A. NIMES VB (3FA) ; ES CANNET ROCHEVILLE 2 (3FB) ; ASE ENTREMONT RIXHEIM (3FC) ; LEVALLOIS SC (3FD) ; UGS HOVB/HAC (3FE) ; VANNES VB (3FF) ; VB NANTES ATLANTIQUE 2 (3FG) ; FR DE GER (3FH) ; AMIENS LONGUEAU M. (3FD) ; VANDOEUVRE – NANCY VB 2 (3FC) ; SA MERIGNAC (3FG).

#### F. N2 MASCULINE

- Descentes sportives de N1M : GOELO ST-BRIEUC C.A. CFC ; LIS CALAIS.

- Montées sportives de N3M : MENDE VB (3MA) ; US CAGNES (3MB) ; US SAINT-EGREVE (3MC) ; RC STRASBOURG (3MD) ; ES CONDE MACOU (3ME) ; AL CANTELEU MAROMME 2 (3MF) ; RENNES EC CFC (3MG) ; SA MERIGNAC (3MH) ; JSA BORDEAUX (3MH) ; ANNECY VB (3MC) ; US MULHOUSE (3MD) ; JS ODOS (3MA) ; RIOM VB (3MB).

#### G. N3 FEMININE

- Descentes sportives de N2F : RENNES EC (2FA) ; USM MALAKOFF (2FB) ; VBC LYON FRANCHEVILLE (2FC).

- Montées sportives de Régionale : En attente.

#### H. N3 MASCULINE

- Descentes sportives de N2M : SMOC ST-JEAN DE BRAYE (2MA) ; CHATEAUDUN MARBOUE (2MA) ; VINCENNES VC (2MA) ; NANCY MAXEVILLE JARVILLE VB 2 (2MB) ; VB SENNECEY LE GRAND (2MB) ; CHAVILLE SEVRES VB (2MB) ; AS CANNES VB CFC (2MC) ; SALON VBC (2MC) ; CASTRES VBC (2MC).

- Montées sportives de Régionale : En attente.

#### I. R1 FEMININE

- Descente sportive de N3F : VB ARLES (3FA) ; E. SAINT-MAURICE SUR DARGOIRE (3FA) ; AS MONACO (3FB) ; STADE MARSEILLAIS UC VB (3FB) ; AS DARDILLY (3FB) ; SL CONSTANTIA STRASBOURG (3FC) ; MAIZIERES METZ AC (3FC) ; Ent. BEAUCOURT-SOCHAUX (3FC) ; BEAUVAIS OIS UC VOLLEY (3FD) ; DIJON TALANT VB (3FD) ; US RAINNEVILLE (3FD) ; US SAINT-ANDRE LEZ

LILLE (3FE) ; AL CANTELEU MAROMME (3FE) ; DREUX AC (3FE) ; ORGERBLON VB (3FF) ; UGS SAINT-BARTHELEMY D'ANJOU VIHIERES (3FF) ; ES CARPIQUET (3FF) ; AS ILLAC 2 (3FG) ; LECLERC CHOLET VOLLEY (3FG) ; VBC CHAMALIERES 2 (3FG) ; AGDE MARSEILLAN VB (3FH) ; GRENADE VB (3FH).

#### J. R1 MASCULINE

- Descentes sportives de N3M : MARSEILLE VOLLEY 2 (3MA) (*rétrogradée par déclassement dans la division ou le GSA remplit correctement ces obligations, en application de l'article 6C du RGEN*) ; MUC VB 3 (3MA) ; ASLJ CROIX D'ARGENT MONTPELLIER (3MA) ; VBC CHALON SUR SAONE (3MA) ; ES MEYLAN LA TRONCHE (3MB) ; US MEYZIEU (3MB) ; VBD VICHY (3MB) ; ANNEMASSE VOLLEY 74 (3MC) ; SAINT-GEORGES SUR BAULCHE (3MC) ; COLMAR VOLLEY (3MC) ; SG ALSATIA NEUHOF (3MD) ; A. CLICHY VILLENEUVE LA GARENNE (3MD) ; CHAUMONT VB 52 2 (3MD) ; VILLERS COTTERETS VB (3ME) ; VBC CAMBRAI 2 (3ME) ; LIS CALAIS VB 2 (3ME) ; UGS HAVRE OCEANE VB (3MF) ; PLESSIS ROBINSON VB (3MF) ; VERNON SAINT-MARCEL (3MF) ; CHARTRES VB (3MG) ; SAINT-LO VOLLEY (3MG) ; PREUX SAINT-HERBLAIN (3MG) ; CS CHATELLERAULT (3MH) ; CEP POITIERS SAINT-BENOIT VB (3MH) ; JA BRUZ (3MH).

#### K. QUALIFIES SUPPLEMENTAIRES (Annexe)

La CCS effectue la liste des équipes qualifiées par les Ligues Régionales pour l'accès éventuelle de leurs GSA à la Nationale 3 (Champions ou Vice-Champions souhaitant monter). Les qualifiés supplémentaires seront définis en fonction des places susceptibles d'être vacantes par les clubs nationaux et sur proposition de la CCS.

La CCS va envoyer un courrier prochainement aux Commissions Régionales Sportives des Ligues Régionales, pouvant prétendre avoir des clubs accédants en Nationale 3 en application de l'article 25 du RGEN, afin de connaître les clubs Champions ou Vice – Champions souhaitant monter en Nationale 3 la saison 2009/2010.

### **3. DEVOIRS D'ACCUEIL ET DE FORMATION DES CLUBS NATIONAUX ET OBLIGATION DES LIGUES**

#### **A. DAF des clubs nationaux**

Suite au Procès – Verbal n° 8 de la CCS du 20 Avril, la CCS, après enquête menée auprès des Ligues Régionales concernées, constate :

- Présentation des attestations des Ecoles de Volley, validées par la Présidente du Comité Départemental de Gironde pour les équipes du SA MERIGNAC et de l' AS SAINT-JEAN D'ILLAC.
- Validation des équipes Benjamins masculins du SCO ANGERS par le Comité Départemental du Maine et Loire.
- Validation des équipes de Poussins/Poussines de l'AS CARNOUX par la CRSR de la Ligue Régionale de Provence.

***Après vérification complète, il manque 5 points à l'équipe de MARSEILLE VOLLEY 2 (3MA) pour satisfaire complètement à ces obligations. En conséquence, cette équipe est rétrogradée par déclassement dans la division Provençale où le GSA remplit correctement ces obligations, en application de l'article 6C du RGEN.***

#### **B. Obligations des Ligues Régionales**

Suite à son Procès-Verbal du 20 Avril, la CCS, après enquête menée auprès des ligues concernées, constate :

- Présentation des calendriers et résultats des championnats Régionaux de la Ligue Régionale de Champagne-Ardenne attestant que les championnats seniors sont bien qualificatifs au regard de l'article 25 A du RGEN.

Les championnats seniors, féminins de Franche-Comté et du Limousin d'une part, féminins et masculins de Corse d'autre part, ne sont pas qualificatifs au regard de l'article 25 B du RGEN.

**Compte tenu que les Ligues Régionales de Corse et du Limousin n'ont pas transmis les documents relatifs aux DAF de leurs équipes nationales, malgré plusieurs relances, la CCS décide de supprimer le caractère qualificatif à l'accès automatique de leurs GSA en Nationale 3 féminine et masculine la saison 2009/2010, en application de l'article 25B du RGEN.**

**4. AG FEDERALE DE GRENOBLE : PROPOSITIONS ET FORMULES DE CHAMPIONNATS SUITE AU COMITE DIRECTEUR FEDERAL DES 24 ET 25 AVRIL A NANTES (ANNEXE)**

Suite au Comité Directeur Fédéral des 24 et 25 Avril 2009, la CCS apporte des précisions et arguments sur ses différentes propositions pour l'Assemblée Générale.

Le Président de la CCS  
Claude GANGLOFF

La Secrétaire de Séance  
Virginie MOINEAU



**DESTINATAIRES :**

Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer/Comités  
Départementaux/Membres du Comité Directeur Fédéral/Membres des  
Commissions Centrales/Direction Technique Nationale/Autre diffusion

Date de rédaction : 13/05/2009  
Date d'approbation : Adopté par le Bureau Exécutif N°1 du 03/07/2009  
Date de diffusion : 29/07/2009  
Auteur : Claude GANGLOFF